

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé			
Département(s)	DSDC	Date	24 octobre 2025
Numéro	25.403	Heure	13h10

Auteur-e(s) : Groupe UDC
Titre : Manifestation non autorisée : signalements au Ministère public ?
Contenu : Lors de la manifestation non autorisée en faveur de la Palestine le 5 octobre dernier à Neuchâtel, la circulation routière a été bloquée en bas de la rue de l'Hôtel-de-Ville et le trafic ferroviaire interrompu. Les articles 237 et 239 du Code pénal répriment de tels actes. Le Conseil d'État peut-il nous indiquer si la police cantonale a dénoncé au Ministère public les organisateurs et participants identifiés et, si oui, combien l'ont été ? Et quelle est la procédure judiciaire ou autre qui suivra ?
Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) : Florent Guye		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Quentin Geiser	Raymond Clottu	Jennifer Angehrn
Damien Schär	Roxann Barbezat	Gil Santschi
Christiane Barbey	Evan Finger	Jean-Pierre Brechbühler
Jenna Mannino	Niels Rosselet-Christ	Loïc Frey
Daniel Berger		